

Facteurs liés à la récidive chez les délinquants sexuels sous responsabilité fédérale en liberté sous condition (R-49, 1996)

Cette étude examine la valeur prédictive d'une évaluation et d'une réévaluation systématiques du risque présenté par les délinquants sexuels. Afin de compléter l'examen de cas des délinquants sexuels dans le système correctionnel fédéral, un échantillon de suivi de 570 délinquants sexuels a été constitué dont 329 étaient des «libérés» (déjà sous surveillance dans la collectivité au moment du premier examen des dossiers) et 241 étaient des «nouveaux libérés». La durée moyenne de la peine purgée avant la mise en liberté ne différait guère, elle était de 3,2 ans pour les libérés et de 3,6 ans pour les nouveaux libérés.

Au cours de la période de suivi postérieure à la mise en liberté (d'une durée moyenne de 3,5 ans), environ un tiers des délinquants sexuels a été reconnu coupable d'une nouvelle infraction criminelle, près d'un cinquième, d'un crime de violence et moins d'un dixième d'une nouvelle infraction sexuelle. Il a aussi été constaté que, parmi les délinquants sexuels nouvellement libérés, les violeurs étaient ceux qui avaient les taux de récidive générale, violente et sexuelle, les plus élevés. Par contre, les taux de récidive étaient plus faibles chez les auteurs d'inceste que chez les pédophiles et les violeurs, qu'il s'agisse de libérés ou de nouveaux libérés. Il est à noter que le groupe de pédophiles inclus dans le sous-échantillon des libérés avait un taux de récidive sexuelle plus élevé que celui des auteurs d'inceste ou celui des violeurs.

Une série d'analyses khi-deux et d'analyses de régression multiple ont permis de déterminer les facteurs ayant une valeur prédictive quant à la récidive chez les délinquants sexuels. Pour ce qui est de la récidive générale et violente, les principaux prédicteurs se sont révélés être l'âge au moment de la mise en liberté (âge moins avancé), les antécédents à l'adolescence (éducation surveillée), le chômage (au moment de l'arrestation), l'instabilité du logement et la toxicomanie (alcool et/ou drogue). En ce qui concerne la récidive sexuelle, les facteurs les plus importants étaient l'âge au moment de la mise en liberté (moins avancé), les antécédents d'infractions sexuelles (ayant entraîné une peine de ressort fédéral) et la toxicomanie à l'âge adulte. Alors qu'un grand nombre de prédicteurs significatifs ont pu être décelés pour la récidive générale et violente, le faible taux de récidive sexuelle a limité le nombre de prédicteurs pouvant être éliminés pour ce genre de récidive.

Selon ce rapport, plus de recherches longitudinales sont nécessaires pour établir de façon indiscutable les facteurs de risque quant à la récidive sexuelle. Étant donné que les délinquants sexuels mis en liberté, en tant que groupe, risquent de commettre de nouvelles infractions de nature autre que sexuelle, il est recommandé de leur appliquer les méthodes d'évaluation du risque utilisées pour la population générale de délinquants.

Cette recherche visait à savoir jusqu'à quel point on peut cibler les délinquants violents à risque élevé qui nécessitent d'importantes restrictions de liberté.